

LA NAISSANCE DE MARIANNE V

Si vous abordez cette page d'Astres et Histoire depuis l'article d'André Barbault au sujet de la Ve République, je pense que vous devinez sans peine qui est Marianne V ☺ Pour les autres, je précise que Marianne est une personnification imagée de la République (Marianne V = Ve République). Ci-dessous, je précise la documentation, qui vous est directement accessible, à l'exception des 2 excellentes revues citées en premier.

DOCUMENTS UTILISES

Cahiers Astrologiques n°78, janvier-février 1959 : 2 articles

a) Rumélius (alias Armand Barbault) : D'une République à l'autre entre deux éclipses et des étapes successives qui marquent l'horoscope de la Ve République (p 13 à 19)

b) André Pélardy : Le Theme de la Vme Republique (p 24 à 26)

L'Astrologue n° 13, 1^{er} trimestre 1971

Robert Sauvé : Données historiques d'astrologie mondiale (France).

Un peu plus de 2 lignes (p 37) sur les DN de la Ve République (Apposition du Sceau).

Site de l'Assemblée Nationale : 2 liens.

http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage_universel/constitution-promulgation-1958.asp

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/constitution-photo2.asp>

Site de Charles Ridoux :

<http://ridoux.fr/spip/spip.php?article44>

Conférence du RAMS (6 juin 1997) : A propos du thème de la Ve République

Mise sur le site le 13.11.2009

Site d'André Barbault

<http://www.andrebarbault.com/articles.htm>

Article d'astrologie mondiale, section Pratique : La Ve République (7 décembre 2009)

28 SEPTEMBRE OU 5-6 OCTOBRE 1958 ?

Le dimanche 28.09.1958, le peuple français adopte par référendum, à une forte majorité, la nouvelle constitution. Le dimanche 5 octobre, elle est publiée dans le Journal Officiel. Le lundi 6 octobre a lieu une cérémonie d'apposition du Sceau de la République. Les astrologues dits « réalistes » par Charles Ridoux ont opté pour la date du référendum, le choix du peuple étant pour eux le moment-clé, celui où on a changé de République. Les astrologues attachés à l'aspect légal et juridique de la question, à la suite d'Armand Barbault, ont choisi le 6 octobre plutôt que le 5.

Charles Ridoux a proposé de trancher entre les deux dates : <il s'agira de voir dans quelle mesure les thèmes respectifs du 28 septembre et du 6 octobre 1958 sont en résonance avec les moments-clés de la Cinquième République depuis sa fondation jusqu'à la présidence actuelle> André Barbault a travaillé là-dessus avec les transits et a conclu qu'un thème du 28 septembre 1958 en fin de journée «collait» mieux avec ces moments-clés qu'un thème du 6 octobre entre 18h et 19h.

Mais il se demande quelle heure adopter pour dresser le thème de naissance pour ce 28.09.1958. Patrice Petitallot, dans un numéro de sa Lettre du Cadran, propose 22h, soit l'heure de la clôture des bureaux de vote à Paris, et Charles Ridoux se rallie à cette heure-là. André Barbault a exprimé des réserves à ce sujet que vous pouvez lire ou relire dans son article.

LE PROBLEME DE LA DATE DE LA PROMULGATION

Une astrologue bien au fait des pratiques juridiques (elle a des années d'expérience dans un cabinet d'avocats), Christine Fournier, m'a signalé l'étrangeté, à ses yeux, d'une affirmation d'Armand Barbault dans le n°78 des Cahiers Astrologiques : <La Ve République est née le 6 octobre 1958 à 18 h.21, à l'heure de l'Apposition du Sceau Privé au Ministère de la Justice. C'est cette cérémonie qui marque sa naissance et non la promulgation de la veille au Journal Officiel. Ici, « on a mis la charrue avant les bœufs », car cette publication au Journal Officiel est plus en rapport avec la déclaration à l'état civil que la cérémonie précédente>. Selon elle, la publication au JO est toujours postérieure à la promulgation.

Et j'ai découvert assez vite que la promulgation avait eu lieu le samedi 4 octobre et avait été signée par le dernier président de la IVe République, René Coty, puis par Charles de Gaulle, président du Conseil des ministres, puis par les ministres, comme les documents présents sur le site de l'Assemblée Nationale le montrent clairement. D'ailleurs, il est assez courant de lire que c'est la Constitution du 4 octobre 1958 (ni du 5 ni du 6) ☺ Et je l'ai signalé à André Barbault, en lui envoyant les liens indispensables pour qu'il ait accès aux preuves de ce fait. D'où le lien vers mon site mis avec son article, pour que tous ses lecteurs soient au courant.

ET LA CEREMONIE DU 6 OCTOBRE ?

On lit sur le site de l'Assemblée Nationale ceci au sujet de l'apposition du Sceau : <Le scellement des lois rétabli en droit par Napoléon Ier et en pratique sous la Restauration a été abandonné au début de la Troisième République.> En clair, cela signifie que De Gaulle a décidé de revenir à cette pratique, qui n'était absolument pas nécessaire pour valider la Constitution. Or, c'est depuis la IIIe République que les pouvoirs du président de la République étaient surtout protocolaires et formels. De Gaulle y a-t-il vu un symbole d'un renforcement de l'autorité de l'Etat ?

En bref, il me semble que le 28 septembre 1958 est la date de naissance de la Ve République. Le 4 octobre est celle de sa déclaration à l'état civil. Et le 6 celle d'une cérémonie qui est un des premiers actes officiels de cette nouvelle République, qui existe déjà réellement depuis le 28 septembre, et juridiquement depuis le 4 octobre seulement (puisque le dernier président de la IVe était encore en place ce jour-là).

Auch, dimanche 4 avril 2010.

Gérard Laffont